

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
23 novembre 2006 (23.11.2006)

PCT

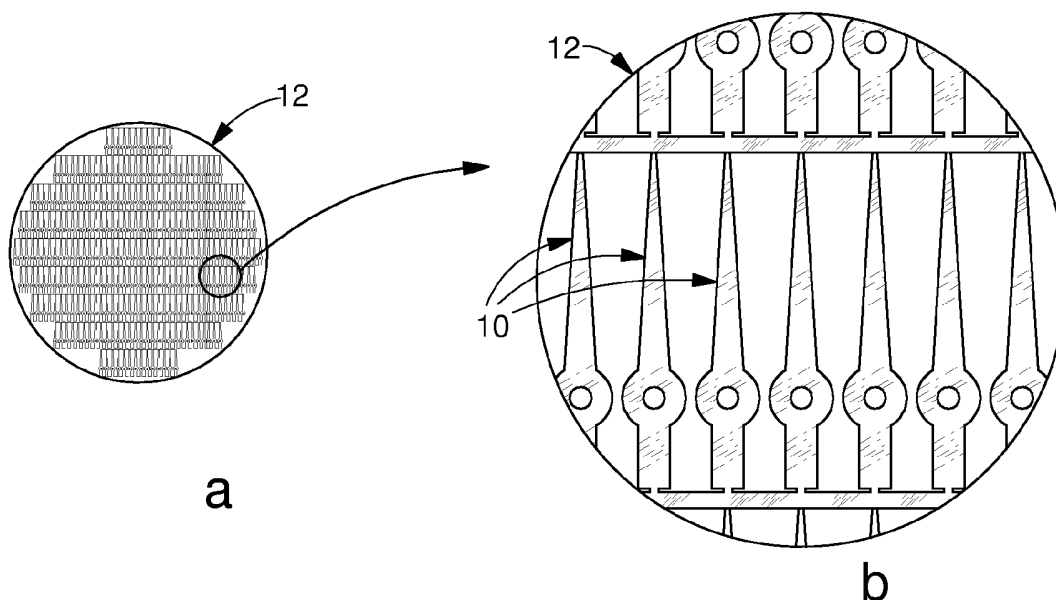
(10) Numéro de publication internationale
WO 2006/122873 A1

- (51) Classification internationale des brevets :
G04B 19/04 (2006.01) *G04D 3/00* (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/EP2006/061949
- (22) Date de dépôt international : 1 mai 2006 (01.05.2006)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
05103979.0 12 mai 2005 (12.05.2005) EP
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : **ETA SA MANUFACTURE HORLOGERE SUISSE** [—/CH];
Schild-ruststrasse 17, CH-2540 Grenchen/Granges (CH).
- (72) Inventeurs; et
- (75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : **MEISTER, Pierre-André** [—/CH]; Rue du Coteau 76, CH-2502 Biel (CH). **ZANETTA, André** [CH/CH]; Rue des Cerisiers 11, CH-2000 Neuchâtel (CH). **FLEURY, Emmanuel**
- (74) Mandataire : **ICB INGENIEURS CONSEILS EN BREVETS SA**; Rue Des Sors 7, CH-2074 Marin (CH).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, LY, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: ANALOG DISPLAY ELEMENT MADE OF CRYSTALLINE MATERIAL, TIMEPIECE PROVIDED WITH A DISPLAY ELEMENT OF THIS TYPE AND METHOD FOR THE PRODUCTION THEREOF

(54) Titre : ORGANE D’AFFICHAGE ANALOGIQUE EN MATERIAU CRISTALLIN, PIECE D’HORLOGERIE POURVUE D’UN TEL ORGANE D’AFFICHAGE, ET PROCEDE POUR SA FABRICATION



(57) Abstract: The invention relates to an analog display element (10) for equipping a timepiece, comprising a main body in which an arbor hole is made, characterized in that the main body is made of silicon-based crystalline material. The invention also relates to a timepiece provided with such a display element (10). The further relates to a method for manufacturing analog display elements (10) for equipping timepieces, each analog display element (10) having a main body, characterized in that it involves at least one step for micro-machining a silicon-based crystalline material sheet in order to produce at least one main body made of this material.

[Suite sur la page suivante]

WO 2006/122873 A1



ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale

(57) Abrégé : L'invention propose un organe d'affichage analogique (10) équipant une pièce d'horlogerie, du type comportant un corps principal dans lequel est aménagé un trou d'axe, caractérisé en ce que le corps principal est réalisé en matériau cristallin à base de silicium. L'invention propose aussi une pièce d'horlogerie pourvue d'un tel organe d'affichage (10). L'invention propose encore un procédé de fabrication d'organes d'affichage analogique (10) destinés à équiper des pièces d'horlogerie, chaque organe d'affichage analogique (10) comportant un corps principal, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une étape de micro-usinage d'une plaque en matériau cristallin à base de silicium de manière à réaliser au moins un corps principal en un tel matériau.

Organe d'affichage analogique en matériau cristallin, pièce
d'horlogerie pourvue d'un tel organe d'affichage,
et procédé pour sa fabrication

L'invention concerne un organe d'affichage analogique tel qu'une aiguille de pièce d'horlogerie.

L'invention concerne aussi une pièce d'horlogerie et un procédé de fabrication d'un organe d'affichage.

5 La fabrication d'une aiguille destinée à être utilisée comme organe d'affichage dans une pièce d'horlogerie est particulièrement complexe, en particulier lorsqu'il s'agit d'une aiguille destinée à équiper une pièce d'horlogerie haut de gamme, pour laquelle l'aiguille doit présenter un aspect de surface particulièrement soigné, éventuellement muni de facettes.

10 Actuellement, les aiguilles sont fabriquées en laiton, en acier, en or, en aluminium, ou en alliage spécial. Elles peuvent être traitées galvaniquement, recouvertes de peinture, oxydées, ou brutes lorsque le matériau utilisé est l'or. Elles sont généralement réalisées par usinage ou par estampage.

Toutefois, les techniques d'usinage et d'estampage de ces matériaux ne
15 permettent pas toujours d'obtenir une précision dimensionnelle satisfaisante, ce qui nécessite des opérations supplémentaires d'ébavurage, de polissage, etc. pour obtenir la forme finale de l'aiguille.

De plus, il est généralement nécessaire d'appliquer sur les aiguilles de multiples traitements pour garantir des états de surface de bonne qualité.

20 Par ailleurs, les techniques actuelles de fabrication des aiguilles ne permettent pas de réaliser toutes les formes souhaitées, de sorte que la créativité des concepteurs de pièces d'horlogerie s'en trouve bridée.

La présente invention vise à proposer une aiguille qui soit plus facile à fabriquer tout en offrant une grande liberté de conception de sa forme, et qui puisse
25 être fabriquée en série de manière à minimiser les coûts de production.

Dans ce but, l'invention propose un organe d'affichage analogique équipant une pièce d'horlogerie, du type comportant un corps principal dans lequel est aménagé un trou d'axe, le trou d'axe étant ajusté sur un axe d'entraînement, caractérisé en ce que le corps principal est réalisé en matériau cristallin à base de
30 silicium. De préférence, le corps principal de l'organe d'affichage analogique a la forme d'une aiguille horlogère.

L'organe d'affichage selon l'invention présente l'avantage de pouvoir être facilement fabriqué en utilisant des technologies éprouvées dans la

microélectronique pour la fabrication de circuits intégrés et dans la micromécanique pour la fabrication de micro-structures.

Le silicium présente l'avantage d'être très léger, puisque sa masse volumique est d'environ 2,49 kg/dm³, ce qui permet de minimiser la masse de l'organe d'affichage, donc les problèmes d'inertie et de balourd, en particulier lorsqu'il a la forme d'une aiguille. De plus, la réduction du balourd et de l'inertie de l'organe d'affichage a une influence favorable sur le dimensionnement des moyens d'entraînement de l'organe d'affichage et sur la consommation énergétique de ces moyens d'entraînement.

10 Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- le corps principal comporte une portion proximale, dans laquelle est aménagé le trou d'axe, et une portion distale qui constitue le tronçon indicateur de l'aiguille, et la portion distale est liée à la portion proximale par au moins une poutre dont la largeur, dans un plan transversal à l'axe, est inférieure ou égale à cent
15 microns;

- le corps principal comporte, dans son épaisseur, une multitude de trous qui sont parallèles à l'axe d'entraînement et qui ont un diamètre inférieur à cinquante microns;

20 - la surface supérieure du corps principal comporte des motifs en relief ;

- la surface supérieure du corps principal comporte des facettes ;

- au moins une face du corps principal est pourvue d'un revêtement réalisé dans un matériau différent du corps principal ;

- le revêtement est réalisé en métal ;

25 - l'organe d'affichage comporte au moins un élément de circuit intégré qui est agencé dans l'épaisseur du corps principal ;

- le matériau cristallin est du silicium monocristallin.

L'invention propose aussi une pièce d'horlogerie caractérisée en ce qu'elle comporte au moins un organe d'affichage analogique selon l'une des caractéristiques précédentes.

30 L'invention propose encore un procédé de fabrication d'organes d'affichage analogique destinés à équiper des pièces d'horlogerie, chaque organe d'affichage analogique comportant un corps principal dans lequel est aménagé un trou d'axe, le trou d'axe étant ajusté sur un axe d'entraînement, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une étape de micro-usinage d'une plaque en matériau cristallin à base de
35 silicium de manière à réaliser au moins un corps principal en un tel matériau cristallin avec son trou d'axe.

Ce procédé est facile à mettre en œuvre pour réaliser en grande série des pièces précises et légères.

Selon d'autres caractéristiques du procédé selon l'invention :

- au cours de l'étape de micro-usinage de la plaque, des éléments flexibles
5 sont formés sur le corps principal pour permettre le montage de l'organe d'affichage analogique sur l'axe d'entraînement par déformation élastique des éléments flexibles;
- l'étape de micro-usinage est mise en œuvre de manière à réaliser simultanément plusieurs organes d'affichage analogique dans la même plaque ;
- l'étape de micro-usinage comporte au moins une étape lithographique visant
10 à reproduire sur la plaque les contours d'au moins une portion du corps principal d'un organe d'affichage analogique ;
- le procédé comporte au moins une étape de dépôt d'un revêtement sur au moins une face du corps principal de chaque organe d'affichage analogique ;
- le procédé comporte au moins une étape de micro-usinage de la face
15 supérieure du corps principal pour y réaliser des motifs en relief ;
- le procédé comporte au moins une étape de micro-usinage de la face supérieure du corps principal pour y réaliser des facettes ;
- le matériau cristallin est du silicium monocristallin.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront
20 plus clairement à la lecture de la description détaillée qui suit, faite en référence aux dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatifs et dans lesquels :

- les figures 1 à 6 sont des vues en section verticale qui illustrent schématiquement plusieurs étapes d'un procédé de fabrication d'aiguilles de pièces
25 d'horlogerie à partir d'une plaque de silicium conformément aux enseignements de l'invention ;
- les figures 7a et 7b sont des vues de dessus qui représentent schématiquement la plaque de silicium à l'étape illustrée par la figure 6 ;
- la figure 8 est une vue de dessus qui représente schématiquement une montre équipée d'au moins une aiguille obtenue par le procédé selon l'invention ;
30
- la figure 9 est une vue en coupe verticale qui représente schématiquement une aiguille obtenue par le procédé selon l'invention ;
- la figure 10 est une vue de dessus qui représente schématiquement une aiguille obtenue par le procédé selon l'invention et munie de deux facettes longitudinales ;
- 35 - la figure 11 est une vue en coupe verticale selon le plan de coupe 11-11 de l'aiguille de la figure 10;

- la figure 12 est une vue de dessus qui représente schématiquement une aiguille obtenue par le procédé selon l'invention et munie de deux poutres de liaison;
 - la figure 13 est une vue agrandie d'un tronçon de poutre de la figure 12;
 - la figure 14 est une vue en coupe axiale selon le plan 14-14 qui représente
- 5 de manière agrandie la portion d'extrémité distale de l'aiguille de la figure 12.

Sur les figures 1 à 7, on a représenté plusieurs étapes d'un procédé pour la fabrication d'organes d'affichage analogique 10 conforme aux enseignements de l'invention.

Les organes d'affichage analogique 10 sont ici des aiguilles 10, dont un
10 exemple est représenté schématiquement sur la figure 9.

Conformément aux enseignements de l'invention, chaque aiguille 10 comporte un corps principal 11 qui est réalisé en matériau cristallin à base de silicium.

On entend ici par matériau cristallin à base de silicium un matériau cristallin
15 contenant du silicium tel que le silicium monocristallin, le silicium polycristallin, et le quartz.

De préférence, l'aiguille 10 selon l'invention est micro-usinée dans une plaque de silicium 12 monocristallin telle que celles qui sont utilisées pour la réalisation de circuits électroniques intégrés, ces plaques étant désignées généralement sous le
20 terme de « wafer ».

Avantageusement, une série de plusieurs aiguilles 10 est réalisée dans une même plaque de silicium 12, selon une méthode dite de « batch processing », en faisant appel à des technologies issues du domaine de la microélectronique qui permettent de fabriquer des microstructures mécaniques dans une plaque de silicium
25 12.

Ces technologies sont déjà mises en œuvre pour la fabrication de capteurs de pression, d'accéléromètres, de micro-activateurs, de micro-pompes. Elles comportent principalement deux types de procédés de fabrication qui sont les procédés de gravage à sec dits « dry etching », et les procédés de gravage humide dits « wet
30 etching ».

Ces procédés utilisent généralement des techniques de masquage qui permettent d'éliminer localement une couche de matériau d'épaisseur déterminée.

Des procédés de gravage à sec utilisent, par exemple, un faisceau laser ou une source de plasma à haute densité.

35 Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, on utilise des technologies qui permettent de micro-usiner la plaque de silicium 12, de manière à réaliser les aiguilles 10 directement dans l'épaisseur de la plaque de silicium.

L'électropolissage est un exemple de technique utilisée pour le gravage du silicium. Cette technique utilise la propriété pour le silicium monocristallin d'être porosifié par gravage électrochimique anodique dans une solution d'acide fluorhydrique en utilisant une faible densité de courant, cette technique permettant
5 d'éliminer complètement le silicium avec des densités de courant élevées.

Un exemple de mise en œuvre de la technique d'électropolissage du silicium est décrit dans la publication intitulée "Electrochemical Fabrication of Multiwalled Micro Channels" de R.W. Tjerkstra et al, pages 133-136 des "Proceedings of Micro Total Analysis Systems 98 Workshop", Banff, Canada, dans le cadre de la fabrication
10 de microcanaux coaxiaux dont les parois de séparation sont réalisées en silicium poreux. On pourra se reporter à cette publication, incorporée ici par référence, pour plus de précisions sur ce procédé.

D'autres exemples de procédés de micro-usinage du silicium sont décrits dans l'ouvrage intitulé « Fundamentals of microfabrication », de Marc Madou, édité
15 par CRC Press, et portant la référence ISBN 0-8493-9451-1, incorporé ici par référence, auquel on pourra se reporter pour plus de détails.

On décrit maintenant de manière simplifiée les principales étapes du procédé selon l'invention.

Sur la figure 1, on a représenté une plaque de silicium 12 avant la mise en
20 œuvre du procédé selon l'invention.

La figure 2 illustre une étape de dépôt d'une couche sacrificielle 14 sur la face supérieure de la plaque de silicium 12.

La figure 3 illustre le traitement de la couche sacrificielle 14, à travers un masque 16, visant à modifier localement la structure de la couche sacrificielle 14 de
25 manière à dessiner sur la plaque de silicium 12 un motif représentant une série d'aiguilles 10.

Sur la figure 4, la couche sacrificielle 14 est développée, c'est-à-dire que les portions de couche sacrificielle 14 traitées ont été éliminées, de sorte que la couche sacrificielle 14 laisse apparaître localement des portions 18 de la face supérieure de
30 la plaque de silicium 12.

Sur la figure 5, la plaque de silicium 12 a été gravée à travers la couche sacrificielle, de préférence selon une technique de gravage anisotrope, de sorte que le motif représentant les aiguilles 10 est maintenant dessiné dans l'épaisseur de la plaque de silicium 12.

35 La couche sacrificielle 14 restante est alors éliminée, comme représentée sur la figure 6.

On obtient alors une plaque de silicium 12 dans laquelle les aiguilles 10 sont prédécoupées et retenues attachées au corps de la plaque 12 par des ponts de matière, comme on l'a représenté sur les figures 7a et 7b.

L'étape finale de la fabrication des aiguilles 10 consiste à détacher les
5 aiguilles de la plaque de silicium 12.

Avantageusement, le procédé selon l'invention peut comporter au moins une étape au cours de laquelle un revêtement, par exemple métallique, est déposé sur le silicium formant les aiguilles 10. Ce revêtement peut-être déposé selon des techniques de dépôt chimique ou physique en phase vapeur (« Chemical Vapour
10 Deposition » ou « Physical Vapour Deposition »).

Le procédé selon l'invention peut aussi comporter une étape de traitement chimique et/ou thermique appliqué sur la surface du silicium formant les aiguilles 10, par exemple en vue de modifier l'aspect de surface du silicium.

On note que des étapes de gravage peuvent aussi être mises en œuvre de
15 manière à modifier l'aspect de surface du silicium, ou de manière à modifier l'aspect de surface d'un revêtement déposé sur le silicium, en réalisant des motifs géométriques ou autres, ce qui permet d'obtenir des effets optiques intéressants. De tels motifs géométriques peuvent, par exemple, donner un aspect de type guillochage à la surface des aiguilles 10 réalisées dans le silicium. De telles étapes
20 de gravage peuvent être mises en œuvre lorsque les aiguilles 10 sont encore portées par la plaque de silicium 12.

Selon le mode de réalisation représenté sur la figure 9, la face supérieure de l'aiguille 10 est pourvue de motifs géométriques 24 en relief qui ont été réalisés par gravage du silicium. Un dépôt métallique 26 a été réalisé sur ces motifs géométriques
25 24 ce qui donne à l'aiguille 10 un aspect extérieur métallique guilloché. On note qu'un tel résultat serait très difficile à obtenir dans le cas d'une aiguille 10 dont le corps principal 11 est en métal.

Selon le mode de réalisation représenté sur les figures 10 et 11, on a réalisé par gravage deux facettes 28 longitudinales dans la face supérieure de l'aiguille 10.

Selon des variantes de réalisation, les motifs 24 et les facettes 28 peuvent posséder des profils incurvés de manière à former des ondulations sur la surface de l'aiguille 10.

On note que le procédé de fabrication d'aiguilles 10 selon l'invention permet de réaliser facilement des aiguilles 10 ayant des formes et des aspects extérieurs
35 très variés.

Avantageusement, le procédé selon l'invention peut être mis en œuvre en parallèle sur plusieurs plaques de silicium 12, de manière à réaliser simultanément, dans plusieurs plaques de silicium 12, des aiguilles 10 de caractéristiques similaires.

Sur la figure 8, on a représenté une montre 20 qui est pourvue d'au moins
5 une aiguille 10 en silicium réalisée conformément au procédé selon l'invention.

Chaque aiguille 10 est prévue pour être liée en rotation à un axe ou une roue du mouvement horloger (non représenté) de la montre 20. A cet effet, l'aiguille 10 est pourvue ici d'un trou d'axe 32 destiné à être chassé sur un axe d'entraînement 34.

Avantageusement, la surface axiale interne du trou d'axe 32 est pourvue
10 d'une couche 36 de matériau destinée à permettre le chassage de l'aiguille 10 par déformation de la couche 36 ou par glissement contre la couche 36, en limitant les risques de rupture du corps principal 11.

Selon une variante de réalisation, l'aiguille 10 selon l'invention peut être collée ou soudée sur l'axe d'entraînement 34.

15 Selon un mode de réalisation avantageux de l'invention, qui est représenté sur la figure 9, un élément 22 de circuit intégré est réalisé dans l'épaisseur de la plaque 12 de silicium, dans le corps 11 de l'aiguille 10.

L'élément 22 de circuit intégré peut être réalisé, selon les technologies de fabrication classiques de la microélectronique, avant, pendant, ou après la mise en
20 œuvre du procédé de fabrication selon l'invention. Ainsi, des éléments 22 de circuit intégré peuvent être préalablement réalisés dans la plaque de silicium 12 telle que représentée sur la figure 1, à partir de laquelle les aiguilles 10 sont fabriquées.

L'élément 22 de circuit intégré peut être raccordé électriquement au circuit de commande de la montre 20, à travers l'arbre de rotation de l'aiguille 10.

25 L'élément 22 de circuit intégré comporte, par exemple, une diode électroluminescente intégrée dans l'épaisseur de l'aiguille 10. L'aiguille 10 peut ainsi être éclairée par l'intérieur, en exploitant les propriétés de transparence du silicium.

L'élément 22 de circuit intégré peut comporter un capteur prévu pour fournir au circuit de commande de la montre 20 des indications sur la position angulaire de
30 l'aiguille 10 par rapport au cadran.

Sur les figures 12 à 14, on a représenté un mode de réalisation perfectionné dans lequel l'aiguille 10 est réalisée entièrement en silicium, c'est-à-dire que son corps principal 11, qui forme la structure mécanique de l'aiguille 10, est en silicium et définit la forme extérieure de l'aiguille 10. Bien entendu, le corps principal 11 peut
35 être recouvert d'une ou plusieurs couches de revêtements tels que des revêtements métalliques.

Selon le mode de réalisation représenté, le corps principal 11 comporte une portion proximale 38 annulaire dans laquelle est aménagé le trou d'axe 32 devant permettre le montage de l'aiguille 10 sur l'axe d'entraînement 34 de la montre 20. Le trou d'axe 32 est prévu pour être ajusté sur l'axe d'entraînement 34, de manière que
5 la fixation de l'aiguille 10 sur l'axe d'entraînement 34 soit similaire à un chassage.

Le trou d'axe 32 est ici pourvu d'éléments flexibles 40 en forme de languettes qui sont réalisés d'une seule pièce avec la portion proximale 38 du corps principal 11 et qui sont en saillie sur la surface interne du trou d'axe 32. Les éléments flexibles 40 sont prévus pour se déformer élastiquement lors du montage de l'aiguille 10 sur l'axe
10 d'entraînement 34. Ainsi, après montage, les éléments flexibles 40 exercent une force de serrage sur l'axe d'entraînement 34 qui permet de retenir axialement l'aiguille 10 sur l'axe d'entraînement 34 et de lier en rotation ces deux éléments.

Les éléments flexibles 40 sont formés de préférence au cours de l'étape de micro-usinage de la plaque 12 de silicium.

Le corps principal 11 comporte aussi une portion distale 42 qui constitue le tronçon indicateur de l'aiguille 10. La portion distale 42 a ici la forme d'un triangle mais elle pourrait prendre toute autre forme adéquate en vue d'indiquer une position angulaire déterminée sur le cadran de la pièce d'horlogerie 20.
15

La portion distale 42 est liée à la portion proximale 38 par deux poutres 44, 46 dont la largeur l1, dans un plan transversal à l'axe d'entraînement 34, est comprise entre trente et deux cent microns, et est de préférence égale à cinquante microns. La
20 largeur l1 de cinquante microns offre un bon compromis entre la rigidité et la finesse de la poutre 44, 46.

On obtient ainsi une aiguille 10 dont pratiquement seules la portion proximale
25 38 et la portion distale 42 sont visibles, lorsque l'utilisateur de la montre 20 consulte les indications donnée par l'aiguille 10, en particulier en vue de dessus. En effet, combinée avec l'épaisseur très faible, comprise par exemple entre trente et cent microns, de préférence égale à cinquante microns, la faible largeur l1 permet de rendre les poutres 44, 46 quasiment invisibles à l'œil nu et ainsi de rendre mieux
30 visibles les éléments situés sous l'aiguille 10, entre la portion proximale 38 et la portion distale 42, notamment des éléments affichés sur le cadran de la montre 20. De plus, l'utilisation de ces poutres 44, 46 quasiment invisibles permet d'offrir plus de liberté dans le dessin de l'aiguille 10, en dissimulant une partie de la structure de l'aiguille 10.

Bien entendu, l'aiguille 10 selon l'invention peut comporter plus de deux
35 poutres 44, 46. Le nombre de poutres 44, 46 pourra être choisi en fonction de la

forme de l'aiguille 10, notamment en fonction de la forme de la portion distale 42, en vue d'assurer une rigidité et une résistance aux chocs suffisante de l'aiguille 10.

5 Sur la figure 13, qui est une vue agrandie d'une poutre 46 de la figure 12, on constate que les poutres 46 peuvent être munis d'évidements 48 qui sont agencés de manière adaptée pour alléger la structure de l'aiguille 10 sans significativement pénaliser sa rigidité et sa résistance aux chocs. Les évidements 48 sont constitués ici par des ouvertures ou fenêtres qui sont alignées et réparties sur la longueur de la poutre 46 en définissant des ponts de matière entre les deux parties parallèles formant la poutre 46.

10 De manière avantageuse, comme on peut le voir sur la figure 14, le corps principal 11 de l'aiguille 10 comporte, dans son épaisseur axiale, une multitude de perçages 50 globalement cylindriques qui sont sensiblement parallèles à l'axe d'entraînement 34 et qui ont un diamètre inférieur à cinquante microns, de préférence un diamètre compris entre trois et dix microns. Le but de ces perçages 50 est de

15 diminuer le balourd et l'inertie de l'aiguille 10. Comme la masse des poutres n'a que peu d'influence sur le balourd et l'inertie de l'aiguille 10, les perçages 50 sont agencés de préférence uniquement dans la portion distale 42, mais ils pourraient aussi être agencés dans les autres parties du corps principal 11.

Les perçages 50 traversent ici l'épaisseur du corps principal 11 de part en part. Ils ont des dimensions suffisamment faibles pour être invisibles à l'œil nu pour l'utilisateur de la montre 20, de sorte qu'ils ne pénalisent pas l'aspect esthétique de l'aiguille 10.

REVENDEICATIONS

1. Organe d'affichage analogique (10) équipant une pièce d'horlogerie (20), du type comportant un corps principal (11) dans lequel est aménagé un trou d'axe (32), le trou d'axe (32) étant ajusté sur un axe d'entraînement (34), caractérisé en ce que le corps principal (11) est réalisé en matériau cristallin à base de silicium.
- 5 2. Organe d'affichage analogique (10) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le corps principal (11) a la forme d'une aiguille (10) horlogère.
3. Organe d'affichage analogique (10) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le corps principal (11) comporte une portion proximale (38), dans laquelle est aménagé le trou d'axe (32), et une portion distale (42) qui constitue
10 le tronçon indicateur de l'aiguille (10), et en ce que la portion distale (42) est liée à la portion proximale (38) par au moins une poutre (44, 46) dont la largeur, dans un plan transversal à l'axe (34), est comprise entre trente et deux cent microns.
4. Organe d'affichage analogique (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le corps principal (11) comporte,
15 dans son épaisseur, une multitude de perçages (50) qui sont parallèles à l'axe d'entraînement (34) et qui ont un diamètre inférieur à cinquante microns.
5. Organe d'affichage analogique (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le corps principal (11) comporte des éléments flexibles (40) qui sont réalisés d'une seule pièce avec le reste du corps
20 principal (11) et qui s'étendent dans le trou d'axe (32) de manière à permettre l'ajustage de l'organe d'affichage analogique (10) sur l'axe d'entraînement (34) par déformation élastique des éléments flexibles (40).
6. Organe d'affichage analogique (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la surface supérieure du corps
25 principal (11) comporte des motifs (24) en reliefs.
7. Organe d'affichage analogique (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la surface supérieure du corps principal (11) comporte des facettes (28).
8. Organe d'affichage analogique (10) selon l'une quelconque des
30 revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins une face du corps principal (11) est pourvue d'un revêtement (26) réalisé dans un matériau différent du corps principal (11).
9. Organe d'affichage analogique (10) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le revêtement (26) est réalisé en métal.

10. Organe d'affichage analogique (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un élément (22) de circuit intégré qui est agencé dans l'épaisseur du corps principal (11).
11. Organe d'affichage analogique (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le matériau cristallin est du silicium monocristallin.
12. Pièce d'horlogerie (20) caractérisée en ce qu'elle comporte au moins un organe d'affichage analogique (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes.
- 10 13. Procédé de fabrication d'organes d'affichage analogique (10) destinés à équiper des pièces d'horlogerie (20), chaque organe d'affichage analogique (10) comportant un corps principal (11) dans lequel est aménagé un trou d'axe (32), le trou d'axe (32) étant ajusté sur un axe d'entraînement (34), caractérisé en ce qu'il comporte au moins une étape de micro-usinage d'une plaque (12) en matériau cristallin à base de silicium de manière à réaliser au moins un corps principal (11) en un tel matériau cristallin avec son trou d'axe (32).
- 15 14. Procédé de fabrication selon la revendication précédente, caractérisé en ce que, au cours de l'étape de micro-usinage de la plaque (12), des éléments flexibles (40) sont formés sur le corps principal (11) pour permettre le montage de l'organe d'affichage analogique (10) sur l'axe d'entraînement (34) par déformation élastique des éléments flexibles.
- 20 15. Procédé de fabrication selon la revendication 13 ou 14, caractérisé en ce que l'étape de micro-usinage est mise en œuvre de manière à réaliser simultanément plusieurs organes d'affichage analogique (10) dans la même plaque (12).
- 25 16. Procédé de fabrication selon l'une quelconque des revendications 13 à 15, caractérisé en ce que l'étape de micro-usinage comporte au moins une étape lithographique visant à reproduire sur la plaque (12) les contours d'au moins une portion du corps principal (11) d'un organe d'affichage analogique (10).
- 30 17. Procédé de fabrication selon l'une quelconque des revendications 13 à 16, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une étape de dépôt d'un revêtement (26) sur au moins une face du corps principal (11) de chaque organe d'affichage analogique (10).
- 35 18. Procédé de fabrication selon l'une quelconque des revendications 13 à 17, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une étape de micro-usinage de la face supérieure du corps principal (11) pour y réaliser des motifs (24) en relief.

19. Procédé de fabrication selon l'une quelconque des revendications 13 à 17, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une étape de micro-usinage de la face supérieure du corps principal (11) pour y réaliser des facettes (28).

20. Procédé de fabrication selon l'une quelconque des revendications 13 à 5 19, caractérisé en ce que le matériau cristallin est du silicium monocristallin.

Fig. 1



Fig. 2

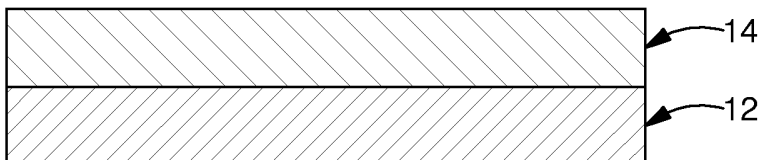


Fig. 3

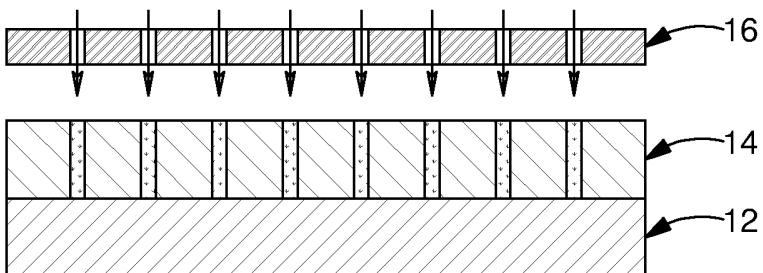


Fig. 4

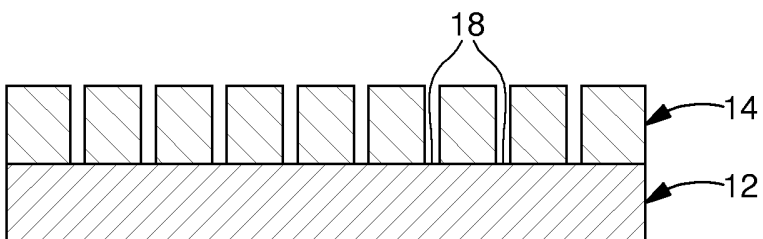


Fig. 5

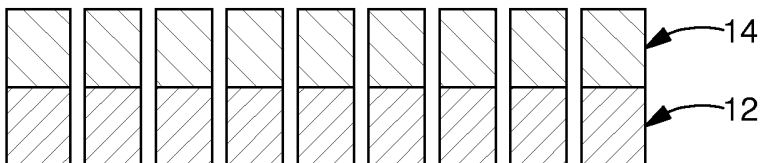
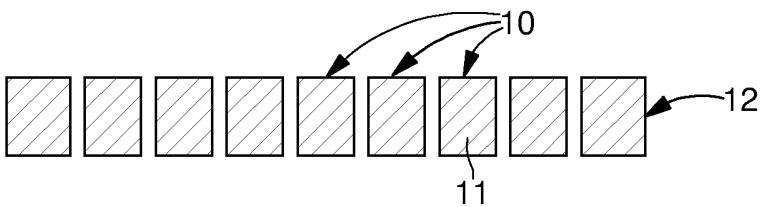


Fig. 6



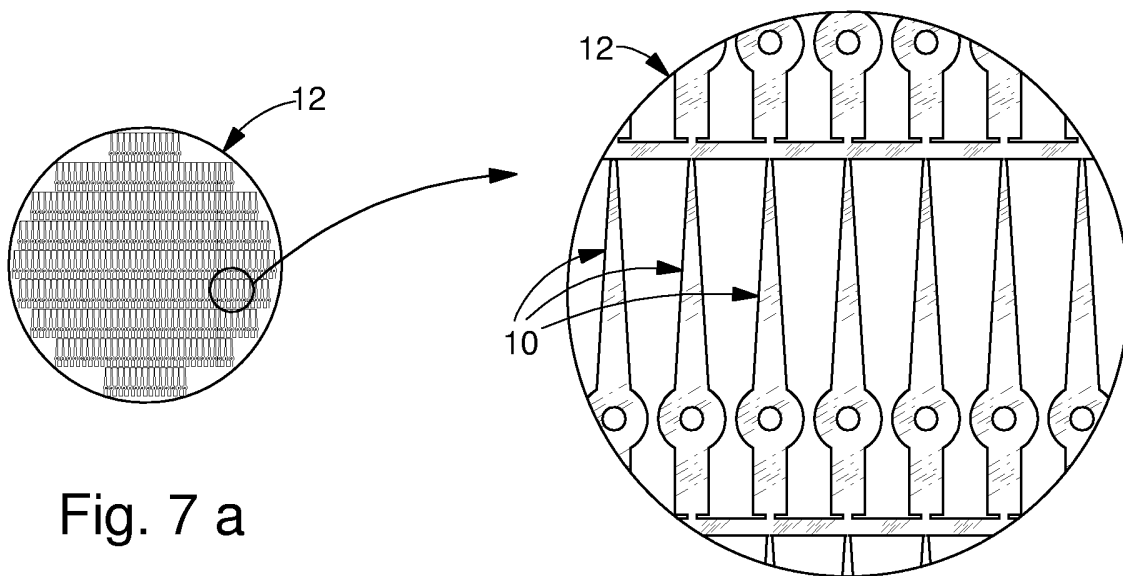


Fig. 7 a

Fig. 7 b

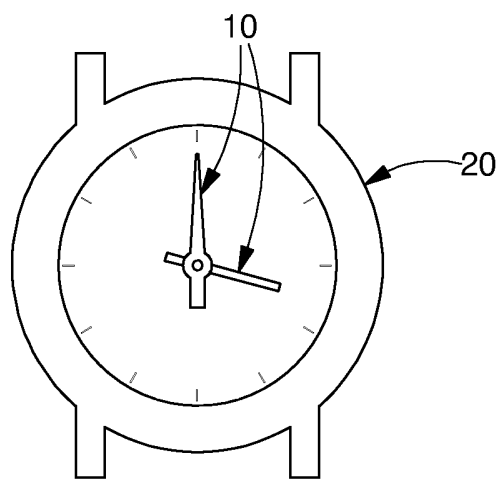


Fig. 8

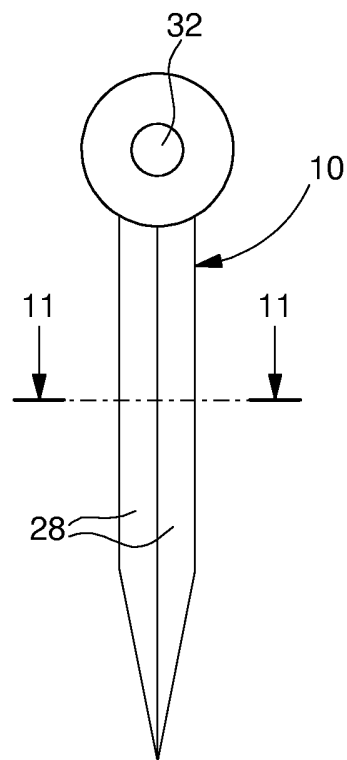


Fig. 10

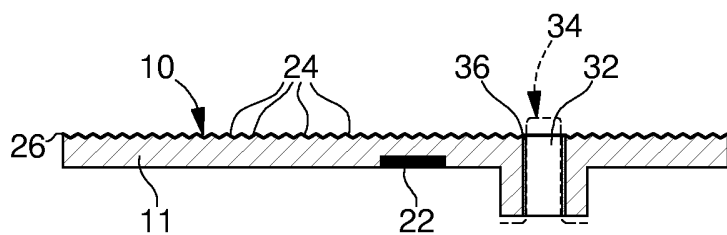


Fig. 9

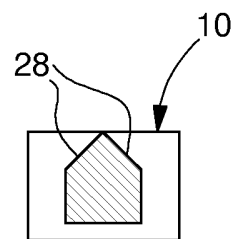


Fig. 11

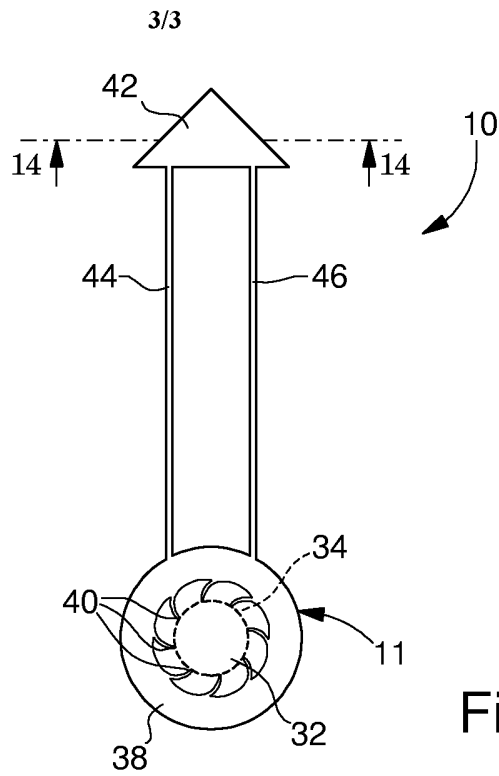


Fig. 12

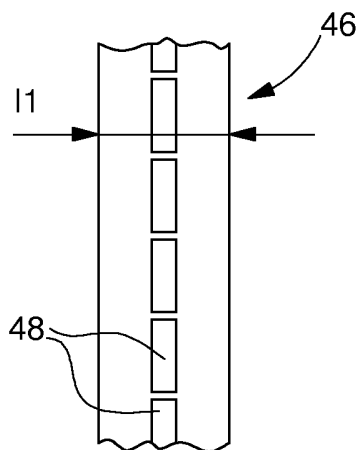


Fig. 13

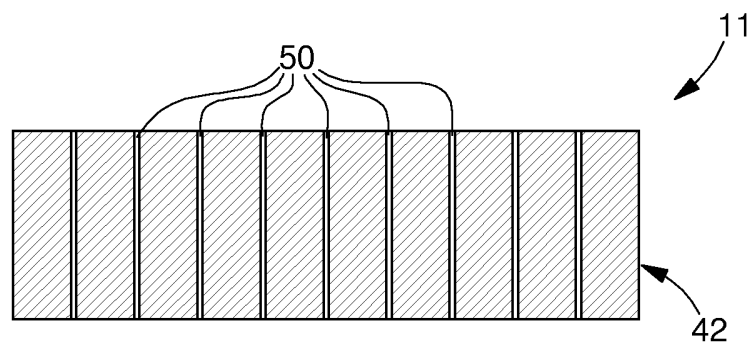


Fig. 14

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/EP2006/061949

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER INV. G04B19/04 G04D3/00		
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC		
B. FIELDS SEARCHED		
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols) G04B G04D		
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched		
Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used) EPO-Internal, WPI Data, PAJ		
C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 011, no. 093 (P-559), 24 March 1987 (1987-03-24) -& JP 61 245078 A (CITIZEN WATCH CO LTD), 31 October 1986 (1986-10-31) abstract figures 1-3	1-20
Y	----- EP 0 732 635 A (C.S.E.M. CENTRE SUISSE D'ELECTRONIQUE ET DE MICROTECHNIQUE SA) 18 September 1996 (1996-09-18) column 1, lines 3-42 column 2, line 1 - column 3, line 18 column 4, lines 8-39 column 10, lines 6-18 claims 1-3 ----- -/--	1-20
<input checked="" type="checkbox"/> Further documents are listed in the continuation of Box C. <input checked="" type="checkbox"/> See patent family annex.		
* Special categories of cited documents :		
A document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance *E* earlier document but published on or after the international filing date *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed	*T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art. *&* document member of the same patent family	
Date of the actual completion of the international search	Date of mailing of the international search report	
10 August 2006	21/08/2006	
Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Burns, M	

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/EP2006/061949

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	US 5 623 456 A (MIYAMOTO ET AL) 22 April 1997 (1997-04-22) column 1, lines 10-29 figures 4a,4b -----	10
A	EP 1 513 029 A (PATEK PHILIPPE SA) 9 March 2005 (2005-03-09) figure 1 paragraphs [0008] - [0011] claims 1-4 -----	5,14
A	EP 0 555 753 A (GENTA, GERALD) 18 August 1993 (1993-08-18) the whole document -----	1-20

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No
PCT/EP2006/061949

Patent document cited in search report	A	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
JP 61245078	A	31-10-1986	NONE	
EP 0732635	A	18-09-1996	DE 69608724 D1 DE 69608724 T2 FR 2731715 A1	13-07-2000 08-02-2001 20-09-1996
US 5623456	A	22-04-1997	GB 2294588 A JP 2799957 B2 JP 8122451 A KR 196578 B1	01-05-1996 21-09-1998 17-05-1996 15-06-1999
EP 1513029	A	09-03-2005	NONE	
EP 0555753	A	18-08-1993	CH 682966 A3 JP 6043262 A	31-12-1993 18-02-1994

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/EP2006/061949

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
 INV. G04B19/04 G04D3/00

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

 Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
 G04B G04D

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 011, no. 093 (P-559), 24 mars 1987 (1987-03-24) -& JP 61 245078 A (CITIZEN WATCH CO LTD), 31 octobre 1986 (1986-10-31) abrégé figures 1-3	1-20
Y	----- EP 0 732 635 A (C.S.E.M. CENTRE SUISSE D'ELECTRONIQUE ET DE MICROTECHNIQUE SA) 18 septembre 1996 (1996-09-18) colonne 1, ligne 3-42 colonne 2, ligne 1 - colonne 3, ligne 18 colonne 4, ligne 8-39 colonne 10, ligne 6-18 revendications 1-3 ----- -/--	1-20

 Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

 Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

A document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

E document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

L document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

O document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

P document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

T document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

X document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

Y document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

& document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

10 août 2006

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

21/08/2006

 Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale
 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Burns, M

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°
PCT/EP2006/061949

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 5 623 456 A (MIYAMOTO ET AL) 22 avril 1997 (1997-04-22) colonne 1, ligne 10-29 figures 4a,4b	10
A	EP 1 513 029 A (PATEK PHILIPPE SA) 9 mars 2005 (2005-03-09) figure 1 alinéas [0008] - [0011] revendications 1-4	5,14
A	EP 0 555 753 A (GENTA, GERALD) 18 août 1993 (1993-08-18) le document en entier	1-20

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande Internationale n°

PCT/EP2006/061949

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 61245078	A	31-10-1986	AUCUN	
EP 0732635	A	18-09-1996	DE 69608724 D1 DE 69608724 T2 FR 2731715 A1	13-07-2000 08-02-2001 20-09-1996
US 5623456	A	22-04-1997	GB 2294588 A JP 2799957 B2 JP 8122451 A KR 196578 B1	01-05-1996 21-09-1998 17-05-1996 15-06-1999
EP 1513029	A	09-03-2005	AUCUN	
EP 0555753	A	18-08-1993	CH 682966 A3 JP 6043262 A	31-12-1993 18-02-1994